

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-26

FINANCES-MOYENS GENERAUX

- **Défi Sport Famille**
- **Dispositif prévisionnel de secours**
- **Convention avec l'association Protection Civile de la Loire, antenne de Roanne**

La Ville de Roanne proposera le dimanche 14 mai 2023, sur les sites des Bords de Loire, Base Nautique René Captier et Espace Varennes, la 3^{ème} édition de l'événement festif dénommé « Défi Sport Famille » organisé par la société roannaise Week&Sport.

Le Défi Sport Famille est un enchaînement d'activités sportives et ludiques qui se pratiquent par équipe de deux (1 adulte/1 enfant) ou trois (2 adultes/1 enfant ou 1 adulte/2 enfants).

L'Association Protection Civile de la Loire (A.P.C.42) antenne de Roanne sera présente afin d'assurer la sécurité des participants et ce, à titre gratuit.

Une convention du « dispositif prévisionnel de secours » est donc établie formalisant les engagements de la Ville de Roanne et de l'Association Protection Civile de la Loire (A.P.C.42) antenne de Roanne

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de signer la convention du « dispositif prévisionnel de secours » à intervenir avec l'Association Protection Civile de la Loire (A.P.C.42) antenne de Roanne.

ROANNE, le **20 MARS 2023**

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230320-DEC202326-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Affichage : 20/03/2023